

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 octobre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-AC314

présenté par

M. Boyard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	128 000 000
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
Garantie d'autonomie jeune <i>(ligne nouvelle)</i>	128 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	128 000 000	128 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, le groupe La France insoumise propose de créer une garantie d'autonomie pour les jeunes en formation de 18 à 25 ans.

Si nous pouvons nous réjouir de la suppression du SNU ou des baisses de dotation des services civiques – un dispositif de travail précaire venant retarder l'arrivée des jeunes sur le marché travail – nous déplorons que ces fonds ne soient pas réaffectés vers des politiques plus ambitieuses ou vers les associations de jeunesse et d'éducation populaire, qui alertent sur leurs difficultés financières grandissantes dues aux coupes budgétaires.

Dès son lancement, nous avons dénoncé l'inutilité et la dangerosité du SNU, détournant des milliards d'euros mais ne remplissant aucun objectif légitime en termes de défense, d'éducation, d'insertion, de cohésion sociale, de résilience ou de solidarité. Ce dispositif ne visait qu'à répondre aux demandes réactionnaires de l'extrême-droite et du Gouvernement visant à mettre au pas la jeunesse en la militarisant. La mission d'information sur les « conditions d'accueil et d'encadrement des séjours de cohésion du SNU », proposée par Léo Walter (16e législature) puis rapportée par Idir Boumertit (17e législature) aboutit aux mêmes conclusions, présentant le SNU comme un « projet flou dont la mise en œuvre a été chaotique » et sa généralisation comme un « échec politique patent ».

Néanmoins, nous défendons depuis toujours la réaffectation intégrale des crédits qui y sont alloués vers d'autres actions telle que le financement de l'école publique. Dans le cadre de la mission d'information sur le SNU, Idir Boumertit proposait ainsi de réaffecter les 11 milliards d'euros prévus pour sa généralisation (estimation de la Cour des Comptes, 2024) vers d'autres mesures visant à « renforcer l'école publique », « faire du sport un véritable service public de proximité » et « soutenir l'éducation populaire ».

Dans le même temps, la précarité étudiante ronge les universités et le Gouvernement n'a dégagé aucun moyen pour que les jeunes ne soient plus contraints de faire la queue pendant des heures pour obtenir une aide alimentaire. La solidarité familiale a remplacé des aides publiques largement insuffisantes et les inégalités en fonction du milieu d'origine ont été exacerbées que ce soit dans l'accès à l'emploi ou la poursuite d'études. Il est temps de rattraper notre retard et de garantir aux jeunes les conditions de leur autonomie. Pour mettre un terme à la précarisation grandissante des jeunes, nous proposons d'instaurer une garantie d'autonomie de 1 216 euros accessible dès 18 ans pour les personnes indépendantes fiscalement et dès 16 ans pour les élèves de l'enseignement professionnel, et jusqu'à leurs 25 ans pour celles et ceux qui préparent un diplôme et détachés du foyer fiscal parental.

Pour respecter la règle de recevabilité financière et donc permettre à cet amendement d'appel d'être discuté, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de l'action 04 du programme 163 – jeunesse et vie associative à hauteur de 128 millions d'euros en autorisations d'engagement et 128 millions d'euros en crédits de paiement, vers l'action 01 d'un nouveau programme « Garantie d'autonomie jeune ». Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 163 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.